

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

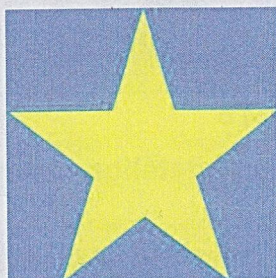
Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €

Il est temps de renouveler votre abonnement



Document de la couverture :: Lettre recommandée en provenance de la zone russe d'Allemagne occupée. Lettre réparée à Elisabethville.
Moritzburg (23.03.1949) - Elisabethville (29.04.1949) - Moritzburg (01.08.1949)

Sommaire

Liaison Bas-Congo – provinces du Nord	3
Les cachets circulaires de 23 mm	10
Le saviez-vous ?	15
Accident Léopoldville 27 août 1949	17
Nous recherchons	19
Faux et usage de faux	20

Les lignes aériennes secondaires

Jean-Pierre Flamand

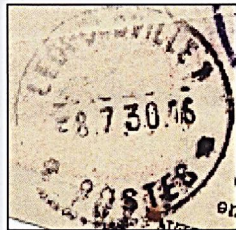
8 juillet 1930

Liaison Bas-Congo / Provinces du Nord par SABENA AFRIQUE



Historique : une liaison expérimentale Coquilhatville/Libenge fut d'abord réalisée le 8 juillet 1930 (en rouge sur la carte). Cette ligne secondaire, longeant la rive gauche de l'Ubanguï, avait pour but de poser les jalons de la future liaison Belgique/Congo. Mais, à cause du mauvais état du champ d'atterrissage, dû aux intempéries et à la nature marécageuse du terrain, Libenge fut abandonné au profit de Bangui jusqu'au 2 septembre 1936.

8 juillet 1930 - Libenge / Coquilhatville / Léopoldville



Lettre oblitérée à LIBENGE le 16-6-30. Cachet spécial rectangulaire carmin.
Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 8.7.30.-16 h
Taxée à LEOPOLDVILLE le 9.7.30.-11 h.

Tarif : lettre pour l'intérieur 1.00 F + 1.50 F/20 g de surtaxe aérienne = 2.50 F.
Comme il manque 0.40 F, la lettre est taxée à 0.80 F.

**29 août 1936 – 41^{ème} liaison aérienne
Bruxelles / Elisabethville ; Bruxelles / Libenge**

Historique : l'avion Fokker F-VII (OO-AIU) assurant la 41^{ème} liaison (pilote STEVENS Joseph) parti de Bruxelles le samedi 29 août 1936 fit pour la **première fois escale à Libenge (ouverture de l'aéroport) le mercredi 2 septembre 1936** (à la place de Bangui) lors de son trajet Fort Lamy/Coquilhatville.

Lettre oblitérée à St Josse-ten-Noode 2 le 28-8-36.-14 h
Cachet d'arrivée à LIBENGE le 4-9-36.-9 h.



**3 septembre 1936 - Libenge / Léopoldville
4 septembre 1936 - Accident du Lac Tumba.**



Lettre oblitérée à LIBENGE le 2-9-36.10 h
Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE 1 le 6-9-36.19 h

Par suite de mauvaises conditions météorologiques, l'avion décolla seulement de Libenge le **jeudi 3 septembre**. Pris dans une tornade, il fit demi-tour et, pour des raisons opérationnelles, se posa à Bangui d'où il ne repartit que le lendemain **vendredi 4 septembre** vers Coquilhatville. Après une escale d'une heure, il s'envola vers Léopoldville qu'il ne put atteindre vu un atterrissage forcé en pleine brousse, à **proximité du Lac Tumba**. Le courrier fut ramené à Coquilhatville et c'est à bord d'un avion de remplacement que finalement celui-ci arriva à Léopoldville le dimanche **6 septembre 1936**.

Evolution de l'aéroport de Libenge

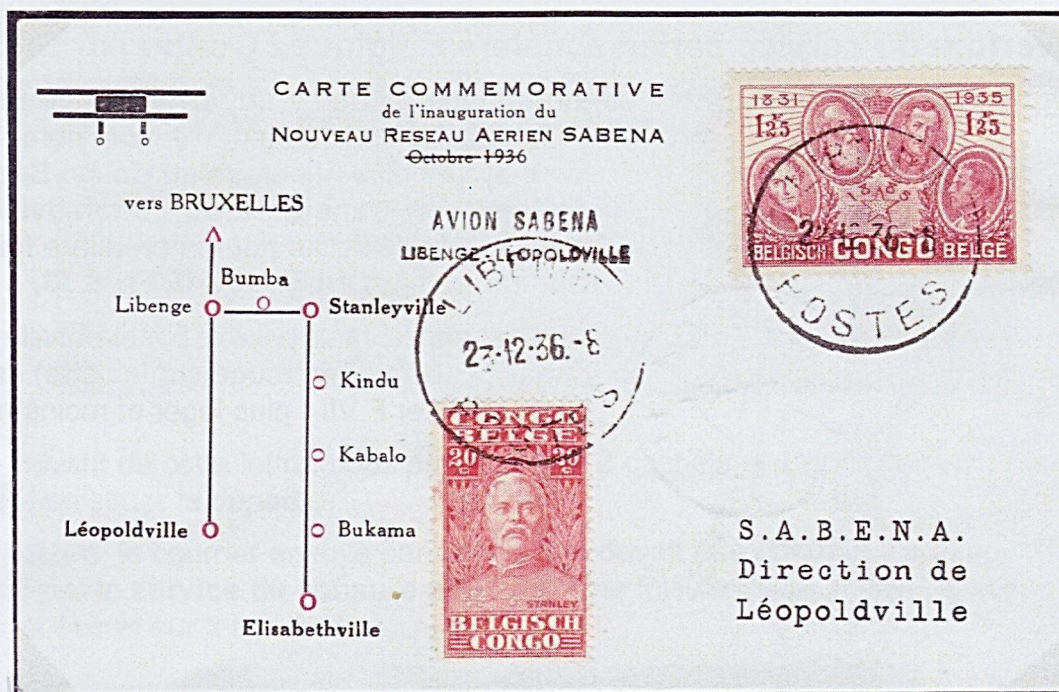
Historique : ouvert le **8 juillet 1930** et aussitôt fermé vu le très mauvais état de la piste dû à la région marécageuse, l'aéroport fut inauguré le **2 septembre 1936** à la place de Bangui, comme escale de la ligne SABENA Belgique/Congo.

Le **24 octobre 1936**, l'escale sera supprimée au profit de Bangui car la SABENA craignait que la piste d'atterrissage ne fût pas assez solide pour ses nouveaux appareils Savoia Marchetti S-73.

Ce n'est finalement qu'à partir du **23 décembre 1936** lors de la **49^{ème} liaison** que l'escale de Libenge remplacera définitivement Bangui. Libenge deviendra même, le **13 octobre 1937** lors de la **70^{ème} liaison**, tête de ligne à la place de Stanleyville sur la ligne Belgique/Congo de la SABENA.

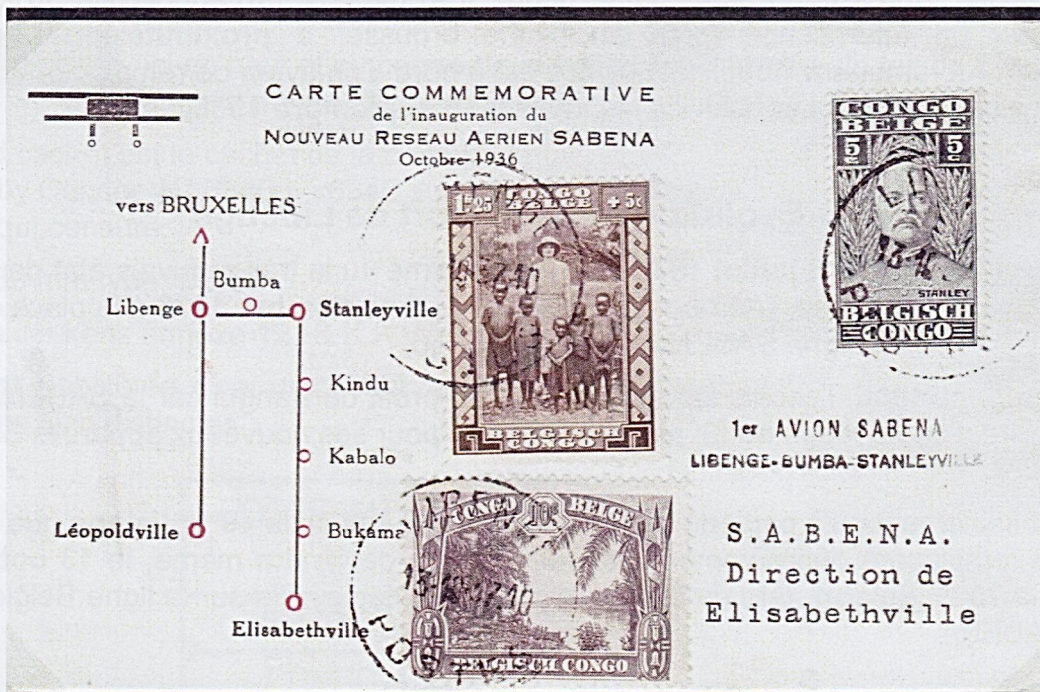
23 décembre 1936 - Libenge / Léopoldville

Carte commémorative SABENA oblitérée à LIBENGE le 23-12-36.-6 h.
Griffe spéciale noire sur 2 lignes. Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE le 24-12-36.-7 h.



13 octobre 1937 - Libenge / Bumba / Elisabethville

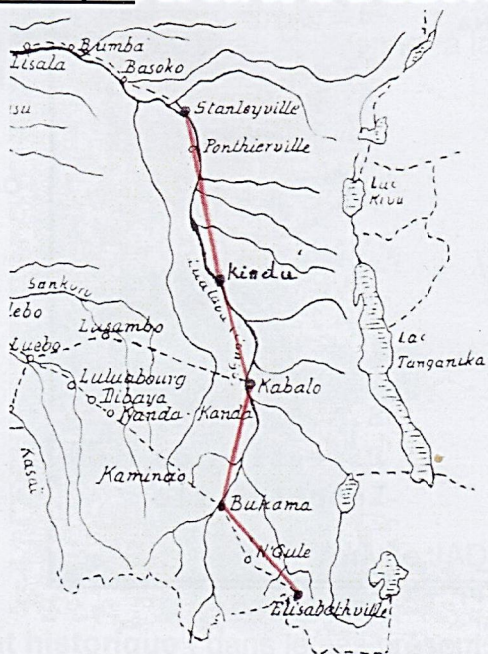
Carte commémorative SABENA oblitérée à LIBENGE le 13-10-37.10 h.
Griffe spéciale noire sur 2 lignes. Le courrier arriva à Elisabethville le 14 octobre.



24 octobre 1936

Ouverture du service aérien accéléré Belgique / Congo par SABENA

Historique : Le but de la SABENA est de ramener la durée du voyage entre Bruxelles et Elisabethville de 7 jours à 5 jours et demi. Pour y arriver, elle modifie l'itinéraire au Congo Belge, **la tête de ligne est transférée de Léopoldville à Stanleyville**- et elle utilise pour la première fois le trimoteur italien **SAVOIA-MARCHETTI S.73**.

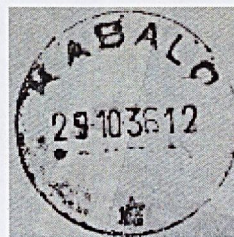


Le trajet entre Stanleyville et Elisabethville via Kindu, Kabalo, Bukama (en rouge sur la carte) est effectué par un Fokker F.VII - plus léger et moins rapide.

29 octobre 1936 - Courriers au départ de la tête de la ligne : Stanleyville

28 octobre 1936 – Bumba / Stanleyville et 29 octobre 1936 – Stanleyville / Kabalo

Lettre oblitérée à BUMBA le 28-10-36.-10 h. Chargée à bord du Savoia Marchetti S-73 de la SABENA effectuant le 1^{er} service accéléré, cachet d'arrivée à STANLEYVILLE le 28-10-36.-19 h où le **cachet spécial vert** a été appliqué. Ensuite, embarquée sur un Fokker F-VII de SABENA AFRIQUE transportant la correspondance vers Elisabethville via KABALO (cachet d'arrivée le 29-10-36.-12 h).

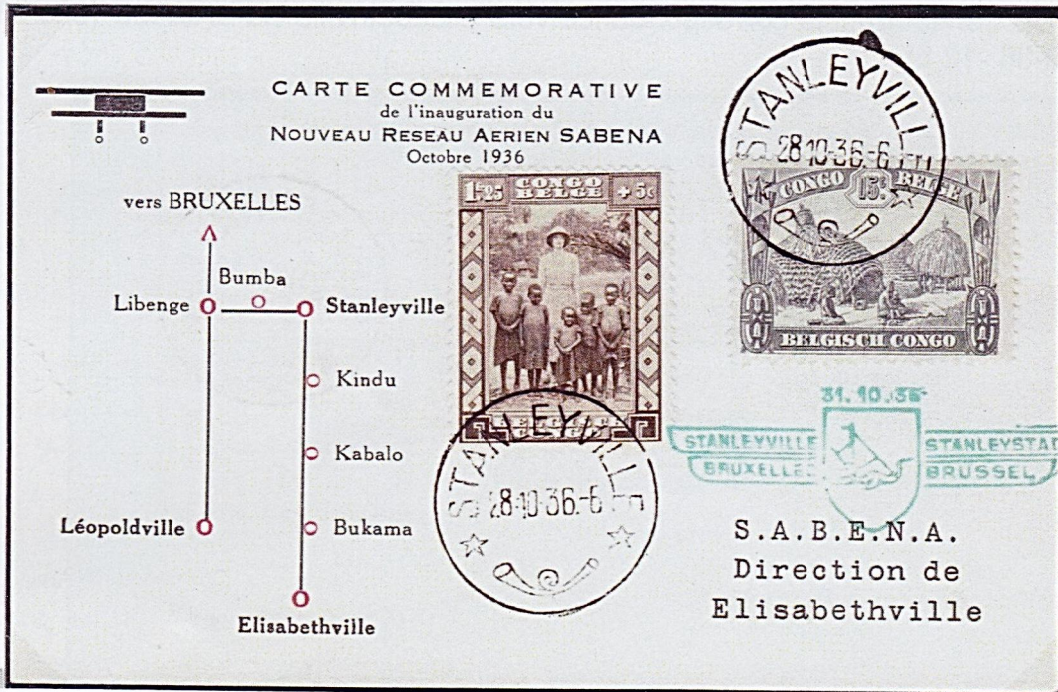


Stanleyville / Elisabethville

Carte commémorative oblitérée à STANLEYVILLE le 28-10-36.-9 h.

Cachet spécial vert du vol retour de Stanleyville.

Cachet d'arrivée à ELISABETHVILLE le 29-10-36.-18 h.



Stanleyville / Kabalo

Carte oblitérée à STANLEYVILLE le 28-10-36.-9 h.

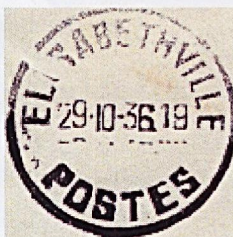
Cachet d'arrivée à KABALO le 29-10-36.-12 h.

Griffe spéciale violet foncé sur 2 lignes, d'origine privée, apposée à l'arrivée.



29 octobre 1936 – Courriers au départ de localités congolaises via l'escale de Kabalo
Kongolo / Elisabethville

Lettre oblitérée à KONGOLO le 23-10-36.-6 h.
Griffe spéciale noire sur 1 ligne de Kongolo.
Cachet de transit de KABALO du 29-10-36.-6 h.
Cachet d'arrivée à ELISABETHVILLE le 29-10-36.-19 h.



Kasongo / Elisabethville

Lettre oblitérée à KASONGO le 26-10-36.-9 h.
Cachet de transit de KABALO du 29-10-36.-6 h.
Cachet d'arrivée à ELISABETHVILLE le 29-10-36.-19 h.



Les cachets circulaires de 23 mm Keach type 1 (suite)

Michel Hopperets

KAMBOVE

Localité située dans la Province du Katanga, district du Haut-Luapula.



Une sous-perception y a été ouverte le 1^{er} octobre 1910. Ce bureau sera promu au rang de perception par ordonnance du 13 novembre 1913.

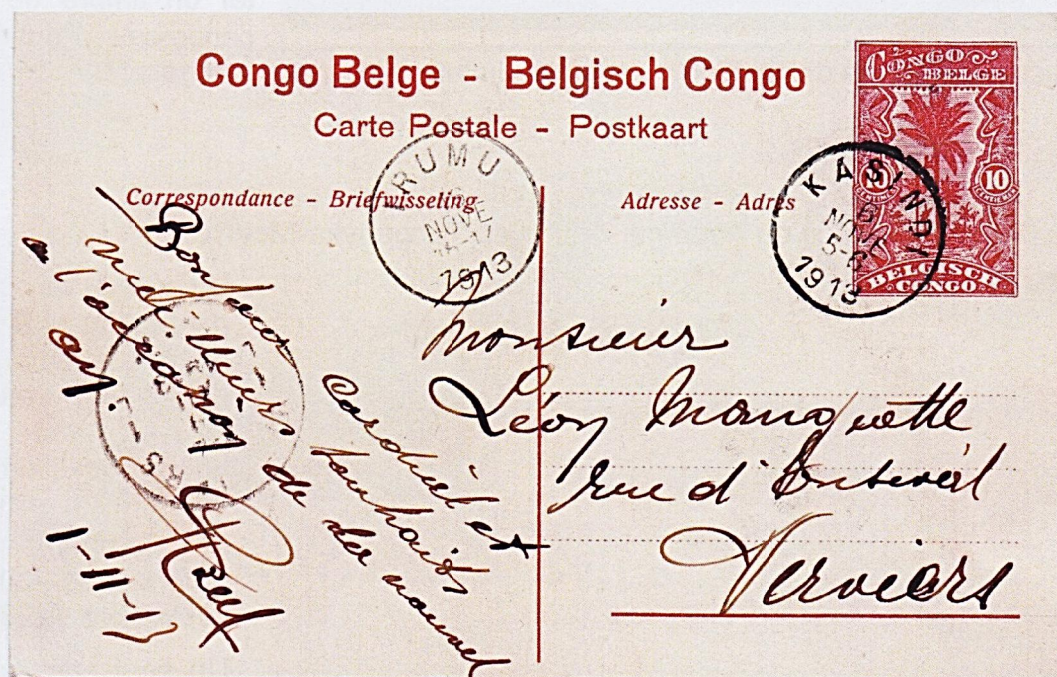
Un seul cachet de 23 mm y a été utilisé (mesures angulaires : 151° / 291°).

L'oblitération de Kambove à la fig. 1 présente la caractéristique « heure bloquée » ; c'est-à-dire qu'à l'endroit où devrait se trouver l'heure apparaît un bloc noir. Dans la classification de Keach, cette oblitération est dénommée **DMtY/t**.

KASINDI

Localité située dans la Province Orientale, district du Kibali-Ituri.

Un bureau de sous-perception a été ouvert le 1^{er} mai 1912. Il a été supprimé le 1^{er} septembre 1914 et transféré à Rutshuru.



On ne connaît qu'un seul cachet utilisé à Kasindi (voir fig. 2) dont les mesures angulaires sont : 156° / 286°.

KASONGO

Localité située dans la Province Orientale, district du Maniema.

Les documents officiels stipulent que, par arrêté du 25 juillet 1910, la sous-perception de Nyangwe a été transférée à Kasongo. Dans les faits, le transfert semble avoir été effectué quelques années plus tôt car l'oblitération Nyangwe ne se rencontre plus après 1905 tandis que celle de Kasongo (mesures angulaires : 163° / 300°) est connue dès 1905.



A la fig. 3, un entier postal expédié en 1906 de Kasongo vers Bruxelles. A noter que cet entier postal de 10 centimes était normalement destiné au service intérieur. Pour être expédié à l'étranger, un complément de 5 centimes devait être apposé. Dans ce cas-ci, l'expéditeur n'a pas hésité à ajouter un timbre de 50 centimes ! Peut-être

n'en avait-il aucun autre à sa disposition ou a-t-il voulu faire plaisir au destinataire ?

KIAMBI

Localité située dans la Province du Katanga, district du Tanganyka-Moero.



Un bureau de sous-perception y a été ouvert le 1^{er} juin 1912. Le bureau a été rétrogradé en bureau auxiliaire le 1^{er} janvier 1921 puis supprimé par ordonnance du 3 septembre 1923.

Un seul cachet du type 1 avec la dénomination Kiambi est connu, mesures angulaires : 136° / 278° (voir fig. 4).

Avez-vous songé à renouveler votre abonnement ?

KIKONDJA

Localité située dans la Province du Katanga, district du Haut-Luapula.



Une sous-perception a été ouverte à Kikondja le 15 novembre 1914. Le bureau de Kikondja a été transféré à Kaballa par ordonnance du 22 avril 1922.

Un seul cachet de 23 mm avec la dénomination Kikondja a été utilisé (voir fig. 5) : mesures angulaires : 155° / 290°.

KINDU

Localité située dans la Province Orientale, district du Maniema.



Un bureau de sous-perception a été ouvert à Kindu le 1^{er} juin 1913.

Le bureau de Kindu a utilisé un seul cachet de 23 mm dont les mesures angulaires sont 11° / 274° (voir fig. 6).

KINSHASA

Localité située dans la Province du Congo-Kasaï, district du Bas-Congo.

Un bureau de sous-perception a été ouvert à Kinshasa le 1^{er} décembre 1908. Ce bureau a été élevé au rang de perception à la date du 1^{er} décembre 1911.

Le bureau a été supprimé et transféré à Léopoldville le 1^{er} juillet 1924.



Trois cachets de 23 mm avec la dénomination Kinshasa sont connus :

Kinshasa 1.1 : 165° / 285° (voir fig. 7)

Kinshasa 1.2 : 162° / 294°

Kinshasa 1.3 : 168° / 292°

Etant donné la proximité de la date d'ouverture de ce bureau avec la fin de l'Etat Indépendant du Congo, il est donc intéressant de rechercher l'oblitération Kinshasa 1.1, connue en 1908, sur des timbres et du courrier de l'Etat Indépendant.

KIPAÏLA

Localité située dans la Province du Katanga, district du Haut-Luapula.

Un bureau d'une existence éphémère y a été ouvert à la date du 1^{er} octobre 1910 et transféré à Kalonga dès le 6 janvier 1911.

Keach signale l'existence d'un cachet Kipaïla 1.1 dont les mesures angulaires sont : 134° / 276°. Cette oblitération n'est pas connue sur du courrier et des fausses oblitérations sont connues. Il faut dès lors faire preuve de la plus grande prudence si vous la rencontrez.

Il nous semble qu'un nouveau chapitre permettrait à beaucoup d'entre nous de découvrir de nouvelles informations. Certains sujets ne rentrant pas dans nos recherches, nous n'y faisons pas attention mais quelquefois ces informations pourraient élucider l'une ou l'autre questions restées sans réponses.

Nous l'appellerons :

Le saviez-vous ?

Courrier en franchise postale militaire (par R. Bogaert)

(S.M. Service Militaire dans le coin supérieur droit).

De prime abord l'expéditeur n'est pas connu, chose tout à fait normale en temps de guerre : il ne fallait pas que l'ennemi puisse être au courant de la position des unités en poste à tel ou tel endroit. Bien sûr, maintenant, avec les différentes études réalisées, il est possible grâce aux marques postales de définir l'endroit où l'unité se trouvait.



Sur le devant de cette lettre, nous pouvons voir 2 cachets et 1 griffe qui vont nous permettre d'en situer le départ.

Tout d'abord, le courrier envoyé par un militaire devait être contrôlé, cette opération était réalisée par le **service de censure militaire**. Une fois ce travail réalisé, on apposait une griffe, en noir et sur 2 lignes.

CENSURE MILITAIRE
TROUPES COLONIALES BELGES

Le cachet est du type « MCa » 69 x 8 mm encre noire (voir étude JEUKENS)

N.B. La censure militaire congolaise est appliquée uniquement aux courriers des unités opérant sous le commandement direct de la force publique.

Une indication importante devait aussi se trouver sur l'enveloppe et écrite par l'expéditeur : c'est la langue utilisée pour la rédaction de celle-ci,

FRENCH

Ici en haut et au centre de la lettre pour français ; le fait de l'écrire en anglais donne encore une indication.

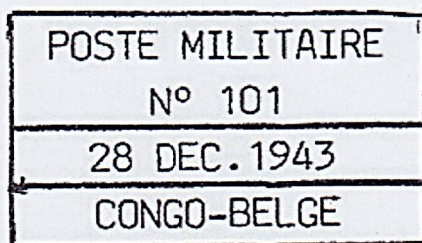
Un second cachet est le cachet de la censure britannique :

« Passed by Censor N° 6346 » «6346 » est le numéro attribué à la personne qui censure.

Cachet ø 30 mm type "MDC"

(voir étude Jeukens annexe 12" & K.K.Wolter page 53)

La lettre est « oblitérée » par un cachet rectangulaire comportant 3 informations bien distinctes ;



La plus importante est la première ligne car celle-ci nous permet de dire d'où est partie la lettre ; courrier posté en EGYPTE POSTE MILITAIRE N° 101

Les troupes congolaises disposaient d'un bureau de poste militaire (BPM) auquel les services britanniques attribuent l'indicatif « 101 ». Installé au Caire, le bureau dépendait du « Base Post Office » britannique.

Le B.P.M.101 cessa de fonctionner à la fin du mois de novembre 1944. (voir étude Jeukens p. 21).

Verso



Passage Elisabethville

22 - 1 - 44 - 9 h



Arrivée JADOTVILLE

22 - 1 - 44 - 19 h

Point historique ; dans le cas présent il s'agit du « Belgian – Troops – Westafrica – Forces » en 1943 qui furent chargées d'acheminer vers l'Egypte 500 véhicules militaires sur un trajet de 7.000 km, sur un itinéraire peu utilisé et sans perte de matériel.

Accident de Léopoldville 27 août 1949

Un de nos membres souhaite des explications concernant un document familial formé de deux parties.

Ces 2 parties sont d'abord une lettre partiellement brûlée et une enveloppe officielle contenant cette lettre et utilisée pour faire suivre le courrier vers son destinataire.

1^{ère} partie : la lettre

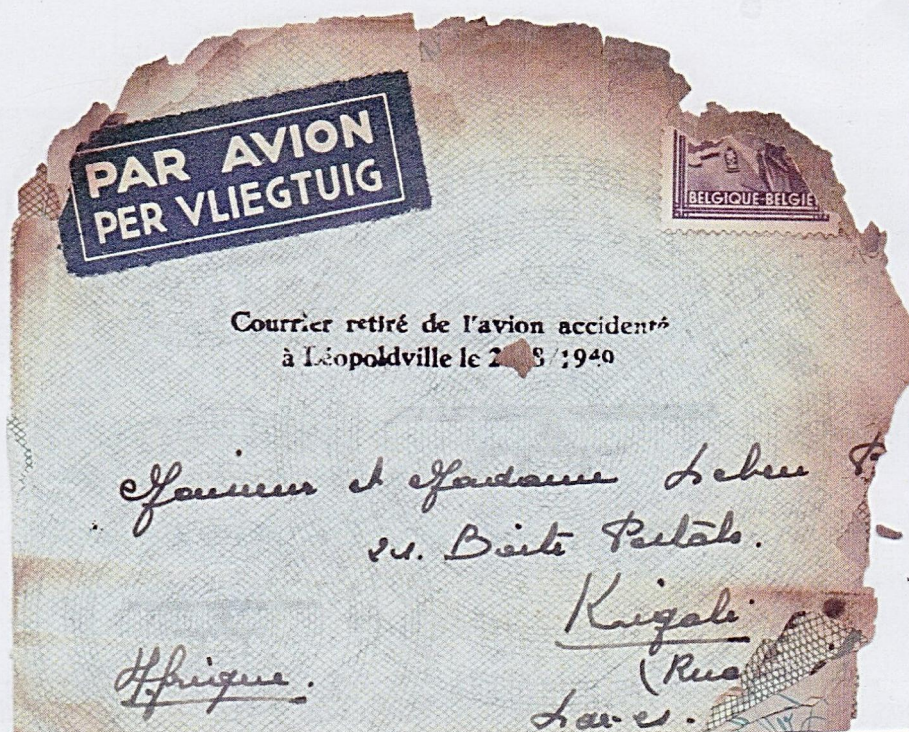
Ligne : Léopoldville/Elisabethville exploitée par SABENA Afrique.

Avion : Douglas DC-3 OO-CBK. Ancien USAF (C-47B), cet avion arriva à Bruxelles-Haren le 23 juillet 1946. Le 28 novembre 1946, il fut convoyé au Congo.

Pilote : Robert Fremolle. Radio : Richard Raes. Mécanicien : Jean Cosyns.

Historique : le OO-CBK assurant le service après l'arrivée à Léopoldville d'un avion SABENA venant de Bruxelles quitte l'aéroport de N'Dolo samedi à 7 h 45. Pour une raison inconnue, il doit faire un atterrissage forcé au milieu du quartier indigène bordant la piste, à l'intersection des avenues du Kasai et de Kabalo. L'avion prend feu en touchant le sol. Plusieurs rescapés sont sortis de l'avion mais les 3 membres d'équipage sont tués ainsi que 2 passagers.

La majorité du courrier a été détruit.



Lettre provenant de Belgique partiellement brûlée revêtue d'une griffe noire sur 2 lignes :

**Courrier retiré de l'avion accidenté
à Léopoldville le 27/8/1949**

2^{ème} partie : l'enveloppe officielle



Enveloppe officielle servant à réexpédier la lettre accidentée à
LEOPOLDVILLE 1 le 31-8-49.-15 h.
revêtue d'une griffe noire sur 2 lignes :
Courrier retiré de l'avion accidenté
à Léopoldville le 27/8/1949

Cachet d'arrivée à KIGALI POSTES le 4-9-49.-9 h (verso).

Nous recherchons des scans en JPEG (résolution au moins 300 DPI) des
entiers postaux du Congo et Ruanda – Urundi suivants :
CONGO BELGE : N° 28 (il est repris comme étant très rare !)
RUANDA : 3, 4, 1A, 4A – URUNDI : 3, 4, 1A, 2A 4A)
Si vous avez une réponse, vous pouvez l'envoyer par e-mail à
cahiersducongo@hotmail.com

Nous recherchons

Ch. Hénuzet

Régulièrement bon nombre d'entre vous nous contactent afin d'obtenir l'une ou l'autre information. Nous allons faire appel à vous.

Lettre recommandée par avion de WATSA (Congo) vers Bruxelles. Affranchie à 7 F.

Tarif de 1927 à 1939 ; lettre 1,75 F. + Rec. 1,75 F. + taxe avion 3,50 F/5 g. = 7 F.

Collection R. Bogaert

Oblitération Watsa 8-9-39-5 h et vignette recommandée n° 549. Du fait de la proximité de Watsa du Soudan, la lettre y transite pour rejoindre la liaison aérienne Le Caire – Londres.

Verso ; cachet de passage à ABA le 11 – 9 – 39 à 11 h.

Le passage par le Soudan est confirmé par le cachet du censeur triangulaire au type 1 (K.K.Wolter page 75) : « Passed Censor Sudan 13 »



La marque triangulaire de censure du Soudan du 8 septembre 1939 est probablement la première date avec cette marque car la censure britannique débuta dans tous les pays dépendant de la Grande-Bretagne dès le 28 août 1939. Walter Deijnckens décrit cette même marque du censeur n° 13 en mars 1941 sur un pli du Congo !

La question concernant ce courrier est la mention dans le coin supérieur gauche :



Auriez-vous une explication au sujet de cette inscription manuelle ?

Si vous avez une réponse, vous pouvez l'envoyer sur l'e-mail des cahiers ; cahiersducongo@hotmail.com

Faux et usage de faux

Ch. Hénuzet

Il nous semble opportun de vous signaler une découverte faite sur le site d'enchère Ebay =>
CONGO STAMPS

Comme vous l'avez déjà sûrement vu, on peut trouver de tout mais cette fois un détail attire notre attention :



Pêcheur de Timbres

Renaud de Montbas – Expert

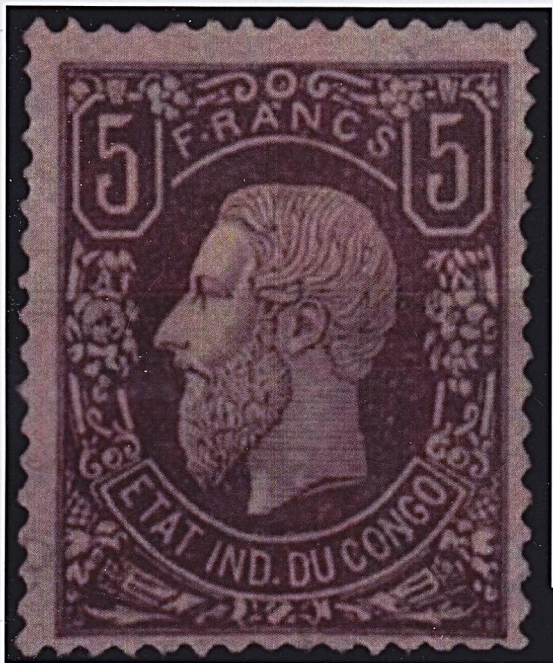
12 rue de l'Eglise - 75015 PARIS - France
Tél : 09 73 23 89 47
rdemontbas@pecheuretimbres.com

COB N° 5

Etat Indépendant du Congo

(n°ebay 352659733547)

Certificat n° : 111533



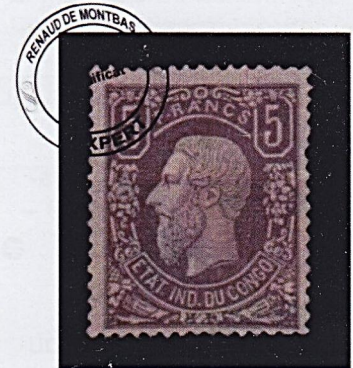
Je, soussigné, Renaud de Montbas,
certifie avoir examiné le timbre suivant :

Pays : Congo Belge / Belgian Congo

Numéro : Stanley Gibbons # 5

Qualité : neuf (*) sans gomme, TB / TTB / unused (*), VF / XF

Description : dentelé 15 / perf 15



D'après notre analyse cette pièce est authentique / In our opinion this stamp is genuine in all respects.

Paris, le 9 avril 2019

Critère du faux timbre

1 seul point entre les lettres « F » et « R »

Mèche de cheveu en « Y »



Timbre renseigné AUTHENTIQUE et confirmé par un certificat d'AUTHENTICITE fait par le vendeur pseudo « Pêcheur de Timbres » expert du nom de Renaud de Montbas.

ATTENTION ceci est un des FAUX les plus communs